

## Rejoindre Le Coin

Nous vous invitons à consulter notre site pour découvrir notre objet et nos engagements : [www.lecoin.org](http://www.lecoin.org)

### Artistes Associés

Adhésion: 5 euros

Partager vos idées, votre réseau et apporter votre contribution active aux projets de l'association.

### Structures partenaires

Adhésion : 15 euros

Le Coin peut être le partenaire culturel d'établissements – écoles, collèges et lycées – dans le cadre des différents dispositifs\* mis en place par le Ministère de l'Éducation nationale / le Ministère de la Culture et de la Communication.

\*Classes culturelles, classes à PAC (Projet artistique et culturel), AA (Ateliers artistiques), enseignement du cinéma en lycée et en classes préparatoires aux grandes écoles, école ouverte, accompagnement éducatif.

Toute adhésion est renouvelable à la date anniversaire.

### Le Coin

association loi 1901

Siret : 453 719 379 00027

Satuts : déposés le 11 mars 2004 à la Préfecture de Police Paris.

Co-fondée par Laurence Pascual et Peggy Bougy, artistes plasticiennes.

**Contact** : [lecoin@lecoin.org](mailto:lecoin@lecoin.org)

**Site** : [www.lecoin.org](http://www.lecoin.org)

Association membre de la Fraap, [www.fraap.org](http://www.fraap.org)



Le  
Coin \*

\*association d'artistes plasticiens oeuvrant pour un art élargi



## Présentation

La vocation du Coin est née du désir commun de partager notre point de vue d'artistes plasticiens sur la création contemporaine. Aussi avons nous créé cette association pour favoriser les liens directs entre le public et les artistes par le biais de l'intervention.

### «Petit réservoir d'artistes»

Nous sommes réunis par cette vocation mais revendiquons des démarches artistiques diverses. Cette pluralité permet de tisser avec nos partenaires des projets singuliers en lien avec des objectifs d'éducation, tout en veillant à transmettre notre connaissance de l'art contemporain et de ses acteurs .

## Artistes plasticiens intervenants

«Il n'existe pas de définition juridique de l'artiste intervenant. Il est néanmoins possible de considérer que les artistes intervenants sont des artistes professionnels, des étudiants diplômés des écoles supérieures d'art ou encore des artistes formés dans des centres de formation d'intervenants (...)

Un artiste est dit artiste partenaire ou intervenant lorsqu'il est fait appel à lui en sa qualité d'artiste pour une intervention ponctuelle pour des publics qui ne sont pas des publics habituels de l'activité artistique, la personne morale ou physique qui le sollicite n'étant pas habituellement un employeur culturel (milieu scolaire, universitaire, hospitalier, carcéral...)

Définition donnée par le Ministère de la Culture et de la Communication.

## Tarifs

Tout partenariat engage à une adhésion pour l'année en cours fixée à 15 euros au titre de structure associée.

Le coût de l'intervention donne lieu à une facturation en fonction de la nature et de la durée de la prestation demandée.

### Pour les interventions scolaires

200 euros pour une demie-journée.  
Ce tarif est basé sur la rémunération de l'artiste au titre de sa participation et ne comprend pas le matériel.

### Pour les autres structures

9 euros par participant pour une intervention de 2h30 (min.10 participants - maxi. 12 participants, par tranche d'âge -3/5 ans, 6/8 ans, 8/12 ans, 12/16 ans, 16/20 ans, adultes).

Ce tarif est basé sur la rémunération de l'artiste au titre de sa participation et ne comprend pas le matériel.